

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 27 (1990)  
**Heft:** 1020

**Artikel:** Adresses et promotion  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1020600>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Une mince couche de vert

(jd) Certains milieux économiques et politiques sont gagnés par l'«europhorie». Pour eux, les négociations actuelles au sujet de l'Espace économique européen ne sont que temps perdu et diversion; c'est une adhésion rapide qu'il faut viser sous peine de voir la Suisse se marginaliser dans le contexte de la construction européenne. On peut comprendre cet enthousiasme pour une Europe qui doit à la fois élargir les libertés individuelles — déplacement, établissement et activité économique — et qui, grâce à la liberté des échanges, promet un coup de fouet économique, et donc la création d'emplois, dans un continent où la proportion de chômeurs est importante. Dans cette entreprise historique d'affirmation de l'Europe sur la scène mondiale, la Suisse n'aurait d'autre choix que d'embarquer au plus tôt, sous peine d'isolement mortel.

## La croissance et ses suites

Cet aspect stimulant de la construction européenne ne doit pourtant pas faire oublier une face moins brillante et très préoccupante de l'entreprise. L'ouverture du grand marché, le 1<sup>er</sup> janvier 1993, signifiera non seulement croissance économique soutenue et développement du commerce mais aussi graves atteintes à un environnement déjà bien malmené: production accrue de déchets, dégradation de la qualité des eaux, près de 70 millions de nouveaux véhicules automobiles sur un réseau routier en expansion, développement des axes ferroviaires à grande vitesse et dépérisse-

ces et rompt avec le rite en justifiant politiquement ses choix. Ou le principe de l'indépendance de la justice d'une part et l'exigence de nécessaire dignité qui convient à la fonction présidentielle d'autre part conduisent à limiter le pouvoir de l'Assemblée fédérale. Qu'au rite et à ses accroc arbitraires se substituent l'élection à vie des juges et l'accession automatique par rotation à la présidence de la Confédération. Le Parlement restera maître de ses choix politiques lors de l'élection quadriennale du Conseil fédéral. ■

ment des régions périphériques, destruction des paysages plus particulièrement dans les pays méditerranéens, augmentation de 20% des émissions de CO<sub>2</sub> et de 12% des oxydes d'azote. Ces prévisions peu réjouissantes ne sont pas le fait d'organisations écologistes, mais d'un groupe d'experts mandaté par la Communauté elle-même.

Malheureusement ce rapport semble ne peser que peu de poids dans l'édification du grand marché, tout entière finalisée par des objectifs économiques. Certes le Conseil des ministres a édicté plus de deux cents directives sur la protection de l'environnement, dont près de la moitié a déjà été intégrée dans les droits nationaux. Mais il y a loin du droit écrit à son application effective: plusieurs pays — notamment la Belgique, l'Italie, l'Espagne, la Grèce et l'Irlande — traînent les pieds. Les dépenses de la Communauté pour l'environnement — moins de un pour-mille du budget total — et la faiblesse des effectifs administratifs affectés à ce secteur — cent-cinquante fonctionnaires contre deux milles dans le domaine agricole — illustrent bien le manque d'intérêt de Bruxelles pour l'écologie.

## Améliorer la participation

Dans le dernier bulletin de la Ligue suisse pour la protection de la nature (novembre 1990), Rudolf Strahm analyse de manière critique la dynamique européenne dans la perspective de la politique de l'environnement. Si, grâce au régime électoral proportionnel, les Verts ont pu occuper une place non négligeable au sein du Parlement européen, il reste que la Communauté ne se distingue pas par un processus de décision particulièrement démocratique et ouvert; les organisations écologistes notamment, mais aussi les minorités régionales et les syndicats n'ont guère accès à ce processus.

Sans prendre une position de principe sur la question des relations de la Suisse avec la Communauté — accord de libre-échange, adhésion ou option solitaire — Strahm indique quelques conditions indispensables dans le cadre des négociations; en particulier la présence des organisations écologistes dans la délégation

suisse, le maintien des normes suisses plus exigeantes — alors que l'AELE vient d'annoncer une possible renonciation en échange d'un droit de codécision dans le développement du droit communautaire — et même la possibilité de renforcer ces normes de manière autonome, le maintien des prescriptions restrictives en matière de trafic poids lourds. Strahm n'exclut pas d'ailleurs la solution d'une adaptation autonome de la Suisse aux règles communautaires à la fois par un développement eurocompatible de notre législation et par des accords conventionnels avec Bruxelles. On le voit, les seuls critères économiques se révèlent insuffisants pour décider des relations de la Suisse avec l'Europe des Douze. Mais les considérations écologiques ne permettent pas non plus de prendre cette décision de manière abstraite. En réalité, il s'agit d'un calcul stratégique qui doit tenir compte du double objectif de protection du milieu vital en Suisse et en Europe: ce double objectif est-il mieux servi par l'association ou l'adhésion — la Suisse vient alors renforcer le camp favorable à l'environnement — ou la qualité de la vie en Suisse est-elle mieux garantie transitivement par une démarche autonome, les expériences réalisées dans notre pays et les résultats obtenus préfigurant la politique européenne? ■

FABRIQUE DE DP

## Adresses et promotion

Les lecteurs de DP ont reçu, ou vont recevoir, un exemplaire du journal *La Distinction*, avec une proposition d'abonnement. Nous avons en effet procédé à un échange, ce qui permet aux deux publications de faire des actions de promotion sans grands frais. C'est l'occasion de rappeler que la transmission des adresses de nos abonnés est chose exceptionnelle: la dernière remonte à un échange avec l'AST, il y a plus de deux ans. Dans tous les cas, nous transmettons un jeu d'étiquettes que les bénéficiaires s'engagent à ne pas recopier et à n'utiliser donc que pour un seul envoi, dont nous connaissons le contenu.